



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maisons individuelles

Question écrite n° 125109

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur la concurrence déloyale dans le secteur de la construction individuelle. Le non-respect de la législation par certains constructeurs entraîne une absence de garanties et d'assurances pour les clients qui peut s'avérer désastreuse en cas de défaillance desdits constructeurs. De plus, elle pénalise fortement l'activité des nombreuses entreprises qui respectent scrupuleusement la loi. Au regard de ces éléments, elle lui demande si des mesures pourraient être prises pour que les lois encadrant ce secteur soient respectées par tous. Elle souhaiterait notamment savoir quelles initiatives pourraient être prises pour différencier les constructeurs répondant aux obligations de la loi du 19 décembre 1990 et les autres.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125109

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13494

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)